



# Trousse de décarbonation efficace pour les municipalités

Février 2026



# Bâtir un Québec prospère et décarboné en accélérant la transition énergétique

## La transition énergétique

Alors que l'économie québécoise tente de remplacer massivement les énergies fossiles par des énergies de source renouvelable, on prévoit que les besoins énergétiques du Québec vont doubler d'ici 2050. Seulement d'ici 2035, c'est plus de 8 000 MW de puissance additionnelle qui seront requis, soit l'équivalent des trois plus grands ouvrages hydroélectriques québécois : LG-2, Manic-5 et le complexe de la Romaine. Cela représente non seulement une grande quantité d'énergie supplémentaire à produire, mais aussi d'importants investissements à réaliser sur le réseau de transport qui permet d'acheminer l'électricité vers les foyers. À l'échelle du Québec, ce n'est pas une mince affaire.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec s'est donné une vision de la décarbonation : « La décarbonation efficiente mise sur le recours prioritaire à des énergies renouvelables et, en ce sens, sur une utilisation judicieuse de l'énergie pour réduire les émissions de GES au moindre coût pour la société québécoise. Elle priorise la réduction de la consommation d'énergie, l'implantation de solutions efficaces et performantes, alimentées par une combinaison énergétique complémentaire permettant la gestion de la demande de puissance électrique en période de pointe »\*.

En tant que gouvernement de proximité, vous êtes un acteur et allié influent pour contribuer au succès de la transition énergétique auprès de la population et des entreprises situées sur votre territoire.

Votre devoir d'exemplarité passe aussi par une utilisation judicieuse de l'énergie dans votre propre parc de bâtiments, de véhicules et d'équipements. Pour ce faire, adoptez des mesures simples d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de puissance.

\* [L'exemplarité de l'État en un coup d'œil](#)

### Dans cette trousse :

1. [Consommer mieux et au bon moment : l'efficacité énergétique et la gestion de la demande de puissance](#)
2. [Décarbonation : comment décarboner votre parc de bâtiments municipaux ?](#)
3. [Mobilité](#)
4. [Votre influence sur le territoire](#)
5. [Énergie solaire et autoproduction](#)
6. [Boucles thermiques](#)
7. [Personnes-ressources à Hydro-Québec](#)
8. [Inventaire des outils disponibles](#)
9. [Annexes](#)

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



## Notre vision

**Nous visons la réduction de la consommation de la clientèle de 10 % au cours des 10 prochaines années, tout en améliorant le confort des ménages, la compétitivité des entreprises et la richesse collective du Québec.**

Pour sécuriser l'avenir énergétique du Québec, soutenir l'économie et le bien-être collectif et aider nos clients et clientes à économiser sur leur facture, nous lançons la trajectoire en efficacité énergétique la plus ambitieuse de notre histoire.

**Nous prévoyons investir 10 G\$ pour outiller l'ensemble de nos clientèles à passer à l'action pour consommer mieux, notamment par :**

- des appuis financiers pour l'achat d'équipements performants ;
- des crédits sur la facture pour souligner les gestes clés ;
- des normes modernisées pour rehausser la performance énergétique des bâtiments ;
- des offres différenciées pour nos clientèles spécifiques, telles que les ménages vulnérables, les locataires, les petites et moyennes entreprises et les locataires d'espaces commerciaux.

**Trois initiatives structurantes sont en cours :**

### Clientèle résidentielle



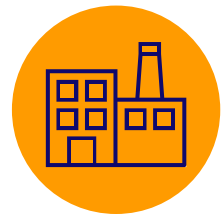
Thermostats intelligents gratuits

### Clientèle commerciale et institutionnelle



Alliance pour des bâtiments exemplaires

### Clientèle industrielle



Service d'accompagnement personnalisé

**Consultez également :**

- ↗ [Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec](#)
- ↗ [La trajectoire en efficacité énergétique d'Hydro-Québec](#)
- ↗ [La page Web sur les thermostats intelligents à 0 \\$](#)

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



Consommer mieux et au bon moment

# L'efficacité énergétique et la gestion de la demande de puissance

## Consommer moins : l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique fait appel à des mesures visant à mieux consommer l'électricité. Elle améliore la performance énergétique des systèmes, des équipements et des bâtiments afin d'utiliser une quantité moindre d'énergie pour obtenir le même résultat.

### Les mesures d'efficacité énergétique :

- permettent de réduire la quantité d'énergie consommée et d'économiser sur la facture d'énergie ;
- sont encouragées et facilitées grâce à des appuis financiers d'Hydro-Québec et d'autres organismes ;
- peuvent être mises en œuvre lors de la rénovation ou de la construction d'habitations, au moment de remplacer des équipements en fin de vie et peuvent même s'appliquer à des équipements existants !

### Pour en savoir plus, cliquez sur les liens suivants :

- ↗ [Exemple d'une ville qui a réalisé un projet d'efficacité énergétique](#)
- ↗ [Appuis financiers pour la clientèle d'affaires et les villes](#)
- ↗ [Aides financières pour la clientèle résidentielle](#)

## Consommer au bon moment : la gestion de la demande de puissance

En hiver lors des grands froids, la demande peut être telle que le réseau d'Hydro-Québec ne suffit plus. Il devient alors nécessaire d'importer de l'électricité plus coûteuse et souvent moins verte.

En participant à l'une des options de gestion de la demande de puissance, vous acceptez de déplacer votre consommation d'énergie en dehors des périodes de pointe à la demande d'Hydro-Québec. Cela permet de mieux répartir la demande d'électricité, de limiter la construction de nouvelles infrastructures et ultimement de maintenir des tarifs bas.

### La gestion de la demande de puissance :

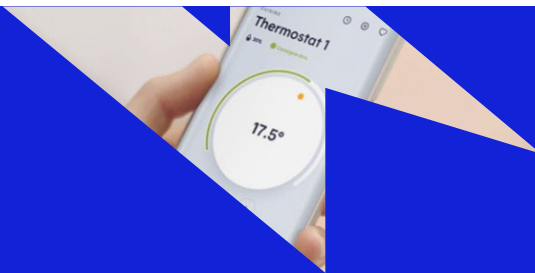
- permet de contribuer à l'effort collectif ;
- permet d'obtenir un crédit sur la facture d'électricité ;
- peut prendre diverses formes sans nuire au confort des occupants et occupantes.

### Pour en savoir plus, cliquez sur les liens suivants :

- ↗ [la Ville de Trois-Rivières est inscrite à l'option de gestion de la demande de puissance](#)
- ↗ [des stratégies simples pour réduire la demande de puissance](#)
- ↗ [le site Web Affaires – option de gestion de la demande de puissance](#)

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Comment décarboner un parc de bâtiments municipaux ?

## **Avant de commencer : la réduction des GES, ce n'est pas tout.**

Dans la lutte aux changements climatiques, on vise souvent en premier lieu la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Bien que ce soit un élément primordial, il demeure important de bien consommer l'énergie, qu'elle soit de source renouvelable ou non. Pour bien illustrer cette idée, prenons l'exemple suivant :

### **On souhaite convertir à l'électricité un bureau chauffé au gaz. On y installe :**

- **Scénario A** : un système de chauffage résistif traditionnel (plinthés et serpentins).
- **Scénario B** : des thermopompes efficaces.

**Dans ces deux scénarios, les émissions de GES sont réduites de presque 100 %.**

**Cependant, le scénario A requiert jusqu'à trois fois plus d'énergie que le scénario B\* !**

En sachant que l'électricité est une ressource précieuse et limitée dont tout le Québec aura besoin pour se décarboner, il est important de réaliser les projets d'électrification efficacement.

## **Étape 1 : Faire le diagnostic du parc de bâtiments**

- I. Évaluez la performance énergétique de vos bâtiments. Pour ce faire, vous pourriez utiliser le Portfolio Manager Energy Star (ESPM), un outil gratuit de mesure, de suivi et d'analyse comparative de données de consommation. Pour vous simplifier la tâche, vous pouvez [demander à Hydro-Québec de communiquer vos données de consommation directement avec ESPM](#).
- II. Déterminez les bâtiments dans lesquels des travaux prioritaires doivent être effectués en favorisant ceux dont les émissions GES sont les plus élevées ou qui ont les moins bons rendements énergétiques.

\* Source : Hydro-Québec [Programme Thermopompes efficaces | Hydro-Québec](#)



# Comment décarboner un parc de bâtiments municipaux ?

## Étape 2 : Fixer des objectifs

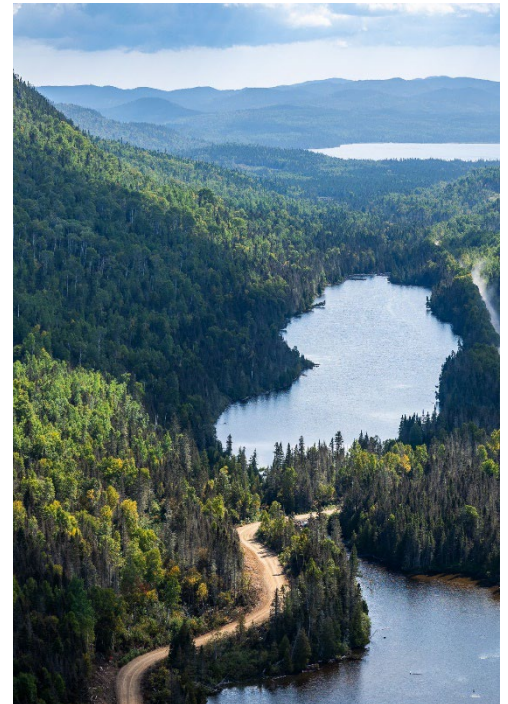
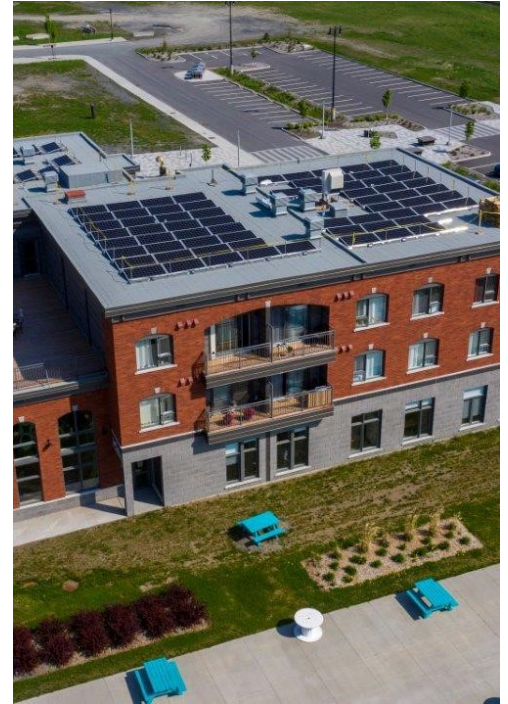
En plus de viser la réduction des GES, incluez dans vos objectifs des cibles de rendement énergétique. Vous pourriez également recourir au [tableau de référence produit par Energy Star®](#) pour vous aider à établir une cible de consommation en fonction de la superficie.

Vous disposez de nombreux outils stratégiques, tels que des plans, des politiques et des exercices de planification, qu'il serait pertinent d'arrimer à votre démarche de décarbonation. Il est même possible que certains objectifs ou cibles liés à la réduction des émissions de GES y figurent déjà ! Voici quelques exemples de documents municipaux pouvant être mis en synergie : la planification stratégique de la Ville, les plans climat, les politiques de développement durable et les politiques d'approvisionnement responsable. Utilisez la décarbonation comme un levier pour atteindre divers objectifs environnementaux et financiers.

## Étape 3 : Passer à l'action

Que ce soit pour des raisons budgétaires ou simplement une conséquence du grand nombre d'intervenants et d'intervenantes, un projet peut rapidement être détourné du plan initial. Pour que vos projets demeurent alignés sur vos cibles :

- Faites réaliser une analyse énergétique afin de bien évaluer tous les scénarios techniques. Vérifiez si votre analyse satisfait les [critères de nos programmes](#). Si c'est le cas, nous pourrions la payer entièrement.
- Demandez aux entreprises de services professionnels et aux fournisseurs d'estimer les appuis financiers admissibles et de prendre en charge le dépôt des demandes, afin que chacun de vos projets puisse bénéficier d'appuis financiers additionnels d'Hydro-Québec. Pour ce faire, n'hésitez pas à vous servir des [clauses suivantes](#) dans vos appels d'offres.



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Comment décarboner un parc de bâtiments municipaux ?



## En tout temps : faites appel à nous !

Communiquez avec [votre agente ou agent ou déléguée commerciale ou délégué commercial](#) à Hydro-Québec dès le début de votre démarche afin de bénéficier des meilleurs conseils. Elle ou il peut :

- vérifier l'admissibilité de vos projets ;
- estimer les montants d'appui financier auxquels vous avez droit ;
- communiquer avec divers spécialistes (services-conseils, fournisseurs, associations, etc.) ;
- vous fournir des conseils et un accompagnement de qualité;
- donner de la visibilité à vos initiatives.

## Le saviez-vous ?

Nous pouvons même visiter gratuitement vos installations en compagnie d'une technicienne ou d'un technicien ou d'une ingénieure ou d'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique !

## Si vous ne prévoyez pas bénéficier de services-conseils ou simplement par curiosité, n'hésitez pas à consulter :

- ↗ un [outil d'aide à la décision](#) qui peut vous aider à faire des choix en matière de chauffage ;
- ↗ un [outil d'aide à la décision](#) qui peut vous aider à faire des choix en matière d'eau chaude domestique ;
- ↗ des [exemples de mesures d'efficacité énergétique](#) par type de bâtiment municipal.

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



## D'ambitieux objectifs pour atteindre la carboneutralité

Le Québec s'est fixé l'objectif d'avoir 2 millions de véhicules électriques en circulation d'ici 2030, alors que le Canada a également annoncé que d'ici 2035, tout véhicule neuf commercialisé au Canada devra être électrique. Pour soutenir les organisations et les municipalités dans l'atteinte de cet objectif, Hydro-Québec propose plusieurs offres à sa clientèle.



### Bornes à usage public : Circuit électrique

En tant que municipalité ou organisation, vous pourriez mettre à la disposition du public des bornes de recharge standards ou rapides. Le Circuit électrique propose divers programmes en fonction de la localisation visée et du type de borne recherché.

Ces programmes visent à augmenter l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés, au cœur des municipalités ou près des parcs et sites touristiques. Ils ne couvrent donc pas l'installation de bornes pour l'usage exclusif de la municipalité (par exemple, dans vos stationnements à l'usage unique du personnel ou des véhicules municipaux).

Consultez [le site](#) pour obtenir tous les détails ou pour faire une demande.

## Tarifs et options tarifaires

### Tarif BR

Le tarif BR peut être avantageux si vous visez exclusivement l'alimentation d'une ou de plusieurs bornes de recharge de 400 volts ou plus à courant continu ou de 240 volts.

### Tarif G9 ou M

En fonction de la charge appelée et du facteur d'utilisation, il est possible que ces tarifs soient plus avantageux.

- Le compteur peut servir pour d'autres usages que la recharge de véhicules.
- Vous pourriez vous inscrire à l'option de gestion de la demande de puissance (GDP) et récupérer un crédit sur votre facture après chaque hiver de participation.
- Si vous installez des bornes de recharge contrôlables et que vous avez opté pour l'option GDP, vous pourriez aussi demander un appui financier dans le cadre du programme Solutions efficaces, au moyen de l'outil OSE, pour la mise en place d'une mesure d'automatisation.

# Votre influence sur le territoire et le déploiement du réseau électrique

## Hydro-Québec comme partenaire de votre développement

Nous partageons le même territoire et nous souhaitons que le réseau d'électricité puisse alimenter vos projets futurs et qu'il s'harmonise avec les utilisations actuelles et à venir du territoire. Nos équipes multidisciplinaires travaillent de concert afin de :

- capter vos projets en amont afin de planifier le développement de notre réseau électrique ;
- vous informer des impacts de vos projets sur le réseau et les équipements existants ;
- vous informer sur les projets envisagés par Hydro-Québec dans le secteur visé ;
- vous aider à cibler les meilleurs endroits pour faire du développement résidentiel, agricole, commercial ou industriel, en fonction des besoins énergétiques et de la disponibilité actuelle ou projetée.

## Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec

[Le programme provincial](#) a pour objectif de fournir un soutien aux organismes municipaux afin de les aider à élaborer des plans climat et à mettre en œuvre les mesures qui en découleront, en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques.

Dans ce cadre, les municipalités régionales de comté (MRC) doivent produire et déposer un plan climat d'ici 2027 afin de bénéficier d'un soutien financier pour réaliser leur plan. En tant que MRC, n'hésitez pas à communiquer avec votre déléguée commerciale ou délégué commercial afin d'obtenir du soutien dans l'élaboration de votre plan et pour vous assurer de combiner et de maximiser les aides financières offertes par le gouvernement provincial et Hydro-Québec.



Consultez notre [page Web destinée aux municipalités](#) pour obtenir des informations et des ressources complémentaires.

## Influence sur le territoire

En tant que municipalité, vous pouvez encourager la réalisation de projets attrayants en faisant la promotion des programmes d'Hydro-Québec auprès de la population et des entreprises se trouvant sur votre territoire. Si vous souhaitez obtenir du matériel promotionnel à l'attention des résidents et résidentes et des entreprises, faites appel à votre déléguée commerciale ou délégué commercial.

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Votre influence sur le territoire et le déploiement du réseau électrique

## Des outils réglementaires à votre service

Des outils urbanistiques ou d'aménagement du territoire pourraient vous aider à orienter le développement sur votre territoire pour faire place à des mesures plus responsables et écoénergétiques. Ces outils comprennent, entre autres, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

En effet, l'intégration d'un critère relatif au rendement énergétique (certification LEED, NovoClimat, type de chauffage à privilégier, etc.) pour la délivrance de permis de construction sur les territoires concernés par ces plans pourrait s'avérer un outil efficace de sensibilisation des promoteurs sans pour autant limiter le développement de votre municipalité.

### Projet de loi 41

Le projet de loi 41 a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 mars 2024. Il prévoit plusieurs éléments, dont :

la divulgation obligatoire de la consommation énergétique des bâtiments (y compris le type d'énergie consommée).

- La divulgation pourrait commencer en 2026 pour les bâtiments institutionnels (bâtiments appartenant à l'état provincial) et les très grands bâtiments (+15 000 m<sup>2</sup> ou 150 unités d'habitation), puis en 2027 et 2028 pour les grands et moyens bâtiments.
- Dès que la divulgation devient obligatoire, elle sera également demandée rétroactivement pour les deux années précédentes.
- Après la divulgation, le projet prévoit que les bâtiments seront cotés et que des normes seront établies progressivement à partir de 2028.

L'article 31 prévoit aussi que : « Toute disposition en matière de performance environnementale d'un bâtiment adoptée par une municipalité et pouvant avoir un impact sur la capacité des distributeurs d'énergie à assurer de manière suffisante les besoins en énergie des consommateurs est inopérante, à moins qu'elle ne soit approuvée par le ministre, après l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. »\*

Ainsi, une municipalité peut voter un règlement qui limite l'utilisation du gaz naturel, mais ce règlement ne peut pas être mis en application tant que le ministre ne l'a pas approuvé.

\* Source : [Loi sur la performance environnementale des bâtiments](#)

### Projet de loi 2

Le 15 février 2023, l'Assemblée nationale a adopté la loi 2, visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité.

**Depuis, les nouveaux projets et les projets d'ajout de charges totalisant 5 MW et plus\* devront dorénavant obtenir l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.**

Toute nouvelle demande doit se faire à l'aide du formulaire **Projet de 5 MW+** et doit être transmise à l'adresse **[Formulaireprojet5MW@hydroquebec.com](mailto:Formulaireprojet5MW@hydroquebec.com)**.



# Énergie solaire et autoproduction

## L'énergie solaire au Québec

Hydro-Québec adopte une approche évolutive envers l'énergie solaire, visant à intégrer progressivement cette source d'énergie dans son bouquet énergétique. On souhaite développer 3 000 MW d'énergie solaire d'ici 2035, tout en maintenant une approche adaptable et en favorisant le développement économique du Québec.

### Les options disponibles pour les autoproducteurs et autoproductrices

[L'option de mesurage net](#) : cette option permet à un autoproducteur ou une autoproductrice admissible d'injecter ses surplus d'électricité sur le réseau et d'obtenir en échange des crédits sous forme de kilowattheures (kWh), qui seront appliqués au solde de sa facture.

[Autoproduction sans compensation](#) : les équipements sont reliés au réseau, et Hydro-Québec permet l'injection des surplus de production d'électricité sur son réseau, mais sans fournir de crédits. Cela permet tout simplement d'équilibrer la production.

Contrat d'approvisionnement : [Hydro-Québec a lancé en mai 2025 un appel d'offres](#) pour l'ajout de 300 MW d'énergie solaire photovoltaïque (jusqu'à 25 MW raccordés au réseau de distribution d'ici 2029).

Hydro-Québec offre un appui financier aux entreprises pour l'achat de capteurs solaires servant au préchauffage de l'air ou de l'eau, et au stockage.

Dès 2026, elle offrira un appui financier pour l'achat de panneaux photovoltaïques visant la production d'électricité. L'appui sera de 1 000 \$ pour chaque kilowatt installé, sous réserve d'un maximum de 40 % du coût.

Depuis 2023, le gouvernement fédéral offre aussi un crédit d'impôt à l'investissement de 30 % sur les coûts d'achat de technologies vertes, dont les panneaux solaires et les systèmes de stockage.

Pour plus de détails sur le solaire, consultez notre [page Web](#) et servez-vous de la [calculatrice](#) pour estimer les économies d'énergie annuelles que vous pourriez réaliser.

## Norme E.12-07

Si vous installez des panneaux photovoltaïques, assurez-vous de respecter les exigences relatives au raccordement de la production décentralisée utilisant des onduleurs de faible puissance au réseau de distribution basse tension. Consultez les détails [ici](#).



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Projets de boucles thermiques

## Un gisement inexploité

On estime qu'il y aurait plus de 83 TWh de rejets thermiques qui sont émis par année au Québec. En bonne partie, cette chaleur n'est ni récupérée ni valorisée. Elle est simplement perdue. Alors que la demande d'électricité ne cesse de croître, les rejets thermiques offrent donc une orientation prometteuse pour favoriser le développement sur votre territoire tout en diminuant votre dépendance envers le réseau électrique.

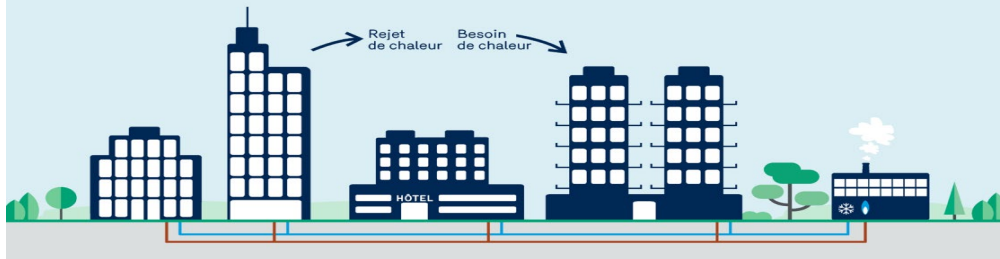
Pour valoriser ces rejets thermiques, les municipalités peuvent mettre en œuvre sur leurs territoires des projets de boucles thermiques qui visent à récupérer et à redistribuer l'énergie entre plusieurs bâtiments au moyen de canalisations souterraines.

Peu importe le rôle que vous souhaitez jouer dans un tel projet à titre de municipalité, si vous avez de l'intérêt pour l'exploitation des rejets thermiques sur votre territoire, n'hésitez pas à appeler votre déléguée commerciale ou délégué commercial à Hydro-Québec. Cette personne pourra vous conseiller et vous soutenir d'un bout à l'autre du processus, vous mettre en relation avec des spécialistes et valider l'admissibilité du projet au programme [Projets innovants](#).

### Aide financière

[Programme Projets innovants](#) d'Hydro-Québec

- ✓ Jusqu'à 12 M\$ par projet
- ✓ Soutien pour la réalisation d'analyses de potentiel, d'analyses techniques ainsi que pour la réalisation du projet
- ✓ Rémunération incitative pour les partenaires pouvant atteindre 50 k\$
- [Programme Valorisation des rejets thermiques](#) du gouvernement du Québec
  - ✓ Jusqu'à 150 k\$ pour une étude de faisabilité
  - ✓ Jusqu'à 40 M\$ pour un projet d'implantation d'infrastructures



### Cliquez les liens suivants pour :

- ↗ [cibler les émetteurs de chaleur sur votre territoire grâce à ce répertoire des rejets thermiques](#)
- ↗ [voir un exemple inspirant de projet de boucle thermique](#)

# Vos personnes-ressources à Hydro-Québec



## **Votre agent ou agente attitré à la clientèle d'affaires**

Pour toute question relative à votre compte, à votre facturation, pour gérer vos contacts ou votre Espace client, pour faire le suivi d'une demande en cours ou pour soumettre une demande concernant, entre autres, l'éclairage public, et pour bien plus, communiquez avec votre agente ou agent. Si vous avez une agente ou un agent attitré, vous trouverez son nom et son code sur vos factures.

Courriel : [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

Téléphone : 1 800 463-9900



## **Votre déléguée commerciale ou délégué commercial**

Certaines municipalités ont des consommations suffisamment importantes pour être assignées à une déléguée commerciale ou un délégué commercial. Si c'est votre cas, communiquez avec elle ou lui pour bénéficier de ses conseils dans la réalisation de tous vos projets de décarbonation et d'efficacité énergétique.



## **Votre conseillère ou conseiller – Relations avec le milieu**

Votre conseillère ou conseiller peut vous soutenir dans la planification de l'aménagement du territoire, pour des projets du milieu, des projets de construction et de lignes, dans des situations d'urgence et pour faciliter le lien avec des associations et autres groupes d'influence.

Pour trouver votre conseillère ou conseiller – Relations avec le milieu, indiquez votre région dans la boîte prévue à cet effet au bas de cette page : <https://www.hydroquebec.com/administrations-municipales/>

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



## Guides et informations

[Plan pour une économie verte](#)

Plan qui guide l'action du gouvernement pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques au cours de la présente décennie.

[Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission \(SPEDE\)](#)

Outil économique du gouvernement provincial qui vise à réduire les GES.

[Guide de décarbonation du Conseil patronal de l'environnement du Québec](#)

Guide des bonnes pratiques pour permettre aux entreprises de toute taille et de tous les secteurs d'activité de se décarboner.

[Guide d'élaboration d'un plan climat du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#)

Plan qui précise la démarche d'élaboration d'un plan climat, plus particulièrement pour les bénéficiaires du programme ATCL.

[Bureau de la transition climatique et énergétique du Québec](#)

Le Bureau de la transition climatique et énergétique est responsable de l'administration de plusieurs programmes de conversion, d'innovation et d'efficacité énergétiques destinés à la population, aux entreprises, aux organismes et aux institutions.

# Programmes d'aide financière

<a href="#">Chauffez vert</a>	Remplacement du système de chauffage central au mazout ou au propane par un système fonctionnant avec une énergie renouvelable (résidentiel)
<a href="#">Éconologis</a>	Services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique des domiciles (ménages à revenu modeste, résidentiel)
<a href="#">Rénoclimat</a>	Rénovation d'habitations pour en améliorer la performance énergétique (résidentiel)
<a href="#">Novoclimat</a>	Construction d'habitations à haute performance énergétique (résidentiel)
<a href="#">LogisVert</a>	Mise en place de mesures d'efficacité énergétique (résidentiel)
<a href="#">Solutions efficaces</a>	Réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité énergétique (affaires)
<a href="#">ÉcoPerformance</a>	Réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité et de conversions énergétiques (affaires)
<a href="#">Bioénergies</a>	Conversion énergétique à la bioénergie (affaires)
<a href="#">Programme Valorisation des rejets thermiques</a>	Réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques pour les entreprises, municipalités et organismes
<a href="#">Technoclimat</a>	Réalisation de projets d'innovation technologique en matière d'énergie ou de réduction des émissions de GES
<a href="#">Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable</a>	Réalisation de projets ou d'études de faisabilité en lien avec la production et l'injection de gaz naturel renouvelable dans le réseau de distribution de gaz naturel du Québec

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



## Programmes d'aide financière (suite)

[Programmes d'aide financière d'Énergir](#)

Réalisation d'analyses et mise en place de mesures visant à réduire la consommation de gaz naturel (résidentiel et affaires)

[Remises en argent d'Enbridge Gaz Québec](#)

Remises en argent pour rénover les locaux, remplacer ou installer des appareils à haut rendement énergétique

[Subventions pour la biénergie](#)

Volet du programme ÉcoPerformance qui soutient l'installation d'un système de chauffage biénergie

[Roulez vert](#)

Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge à domicile

[Transportez vert](#)

Services d'accompagnement, et acquisition et installation de bornes de recharge rapide (affaires et municipal)

[Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques](#)

Achat et installation de bornes de recharge publiques à courant continu – secteur privé

[ESSOR – Volet 3 d'Investissement Québec](#)

Réalisation de projets favorisant l'empreinte environnementale des entreprises du Québec

[Initiative grand V d'Investissement Québec](#)

Prêt à terme ou garantie de prêt et accompagnement technologique pour financer des projets de productivité durable, y compris des projets en lien avec l'énergie

# Annexes

# Des stratégies pour consommer au bon moment

## Tabler sur un système de gestion du bâtiment

L'installation d'un système de gestion du bâtiment permet une gestion centralisée et automatisée des équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'éclairage. Les réglages automatiques en temps réel visent à optimiser la consommation d'énergie, à améliorer le confort des occupants et occupantes, et à prolonger la durée de vie des équipements.

## Démarrer les groupes électrogènes

L'utilisation d'une génératrice pendant les événements de pointe est une bonne façon de conjuguer maintenance essentielle et réduction de l'appel de puissance.

## Installer des accumulateurs thermiques

Les accumulateurs thermiques sont conçus pour stocker la chaleur et la relâcher pendant les événements de pointe, afin de réduire ou d'éliminer la demande de puissance du système de chauffage. Les utiliser avec une thermopompe maximise le rendement du système.

## Opter pour une énergie de substitution

Il est indiqué de troquer l'électricité contre une autre source d'énergie afin de réduire la consommation électrique tout en maintenant les activités pendant les événements de pointe. Lors de ces événements, il faut dans la mesure du possible privilégier le gaz naturel renouvelable.

Potentiel d'effacement <sup>1</sup>	Système d'appoint					Crédit de l'option GDP	
	Technologie	Combustible	Consommation <sup>2</sup>	Émissions de GES (tonnes)	Coûts - Carboneutralité (\$) <sup>3</sup>	Crédit annuel (\$)	Potentiel de décarbonation <sup>4</sup> (t GES)
<b>100 kW</b>	Génératrice	Diesel	834 L	<b>2</b>	50	6 500	<b>25-200</b>
<b>300 kW</b>	Génératrice	Diesel	2 762 L	<b>8</b>	200	19 500	<b>75-600</b>
<b>500 kW</b>	Génératrice	Diesel	3 906 L	<b>11</b>	275	31 800	<b>120-980</b>
<b>1 000 kW</b>	Génératrice	Diesel	7 812 L	<b>21</b>	525	60 500	<b>230-1 860</b>
	Bouilloire	Gaz naturel	3 472 m <sup>3</sup>	<b>7</b>	175		
<b>5 000 kW</b>	Générateurs (5 X 1 MW)	Diesel	39 060 L	<b>107</b>	2 675	250 300	<b>960-7 700</b>
	Bouilloire	Gaz naturel	17 360 m <sup>3</sup>	<b>33</b>	825		

1- Moyenne des réductions de puissance pendant l'ensemble des événements de pointe, pour un total de 31 heures, d'après la période 2017-2022.

2- Consommations basées sur une charge à 100 % à partir de données techniques.

3- Correspond aux coûts d'achat de crédits carbone (25 \$/t) pour neutraliser les émissions associées à l'utilisation du système d'appoint en période de pointe.

4- Basé sur un prix interne du carbone en entreprise variant entre 25 \$ US et 200 \$ US (32,50 \$ CA à 260 \$ CA) selon le Carbon Disclosure Project.



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

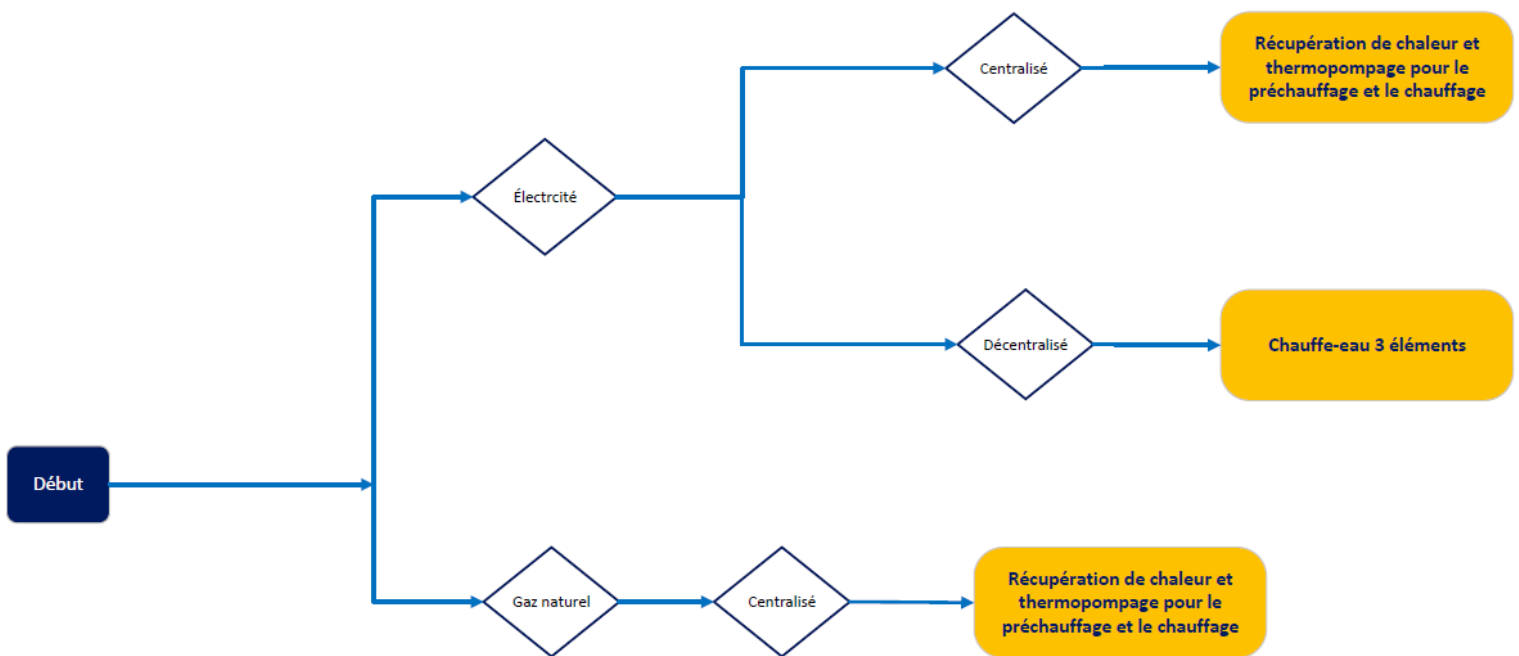
CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Schéma décisionnel – Eau chaude domestique

Les mesures sont présentées à titre indicatif. Il est fortement suggéré de consulter une entreprise spécialisée afin de réaliser une analyse énergétique approfondie. Le programme Solutions efficaces offre un appui financier allant jusqu'à 100 % des coûts liés à une analyse.

Les mesures présentées sont admissibles à un appui financier du programme Solution efficaces et la demande d'appui est faite avec l'outil de calcul OSE. Certaines mesures, telles que la géothermie et le thermopompage, engendrent des économies d'énergie et donc des économies sur la facture en comparaison avec des équipements résistifs. D'autres mesures, telles que l'accumulation thermique, permettent l'écêtage d'appel de puissance en période de pointe. Avec ce type d'équipement, il est intéressant de souscrire à l'option GDP. Les crédits versés ainsi que la réduction de puissance facturée permettent d'améliorer la période de récupération de l'investissement pour l'achat des équipements.



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



## Schéma décisionnel – Chauffage

L'objectif est de favoriser des systèmes de chauffage qui maintiennent un coefficient de performance supérieur à 1 pour la durée de la saison de chauffage. Il est également intéressant d'explorer les options de récupération de chaleur qui pourraient s'appliquer au bâtiment visé. Les équipements résistifs peuvent être utilisés en appoint, mais il faut minimiser leur usage.

Les mesures présentées ici sont à titre indicatif. Plusieurs variantes et plusieurs équipements spécifiques peuvent être pertinents dans une démarche de décarbonisation et d'efficacité énergétique.

Il est fortement suggéré de consulter une entreprise spécialisée afin de réaliser une analyse énergétique approfondie. Le programme Solutions efficaces offre un appui financier allant jusqu'à 100 % des coûts pour la réalisation d'une analyse.\*

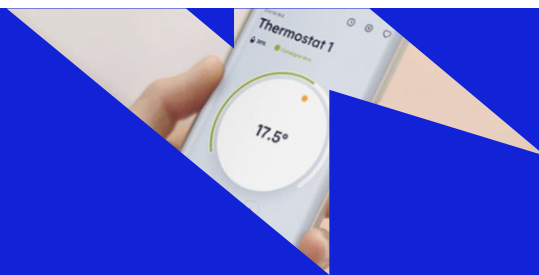
Les mesures présentées sont admissibles à un appui financier du programme Solution efficaces et la demande d'appui est faite avec son outil de calcul OSE. Certaines mesures, telles que la géothermie et le thermopompage, engendrent des économies d'énergie et donc des économies sur la facture en comparaison avec des équipements résistifs. D'autres mesures, telles que l'accumulation thermique, permettent l'écrêtage d'appel de puissance en période de pointe. Avec ce type d'équipement, il est intéressant de souscrire à l'option GDP. Les crédits versés ainsi que la réduction de puissance facturée permettent d'améliorer la période de récupération de l'investissement pour l'achat des équipements.

\* Jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Appui conditionnel à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures visant l'utilisation efficace de l'électricité.

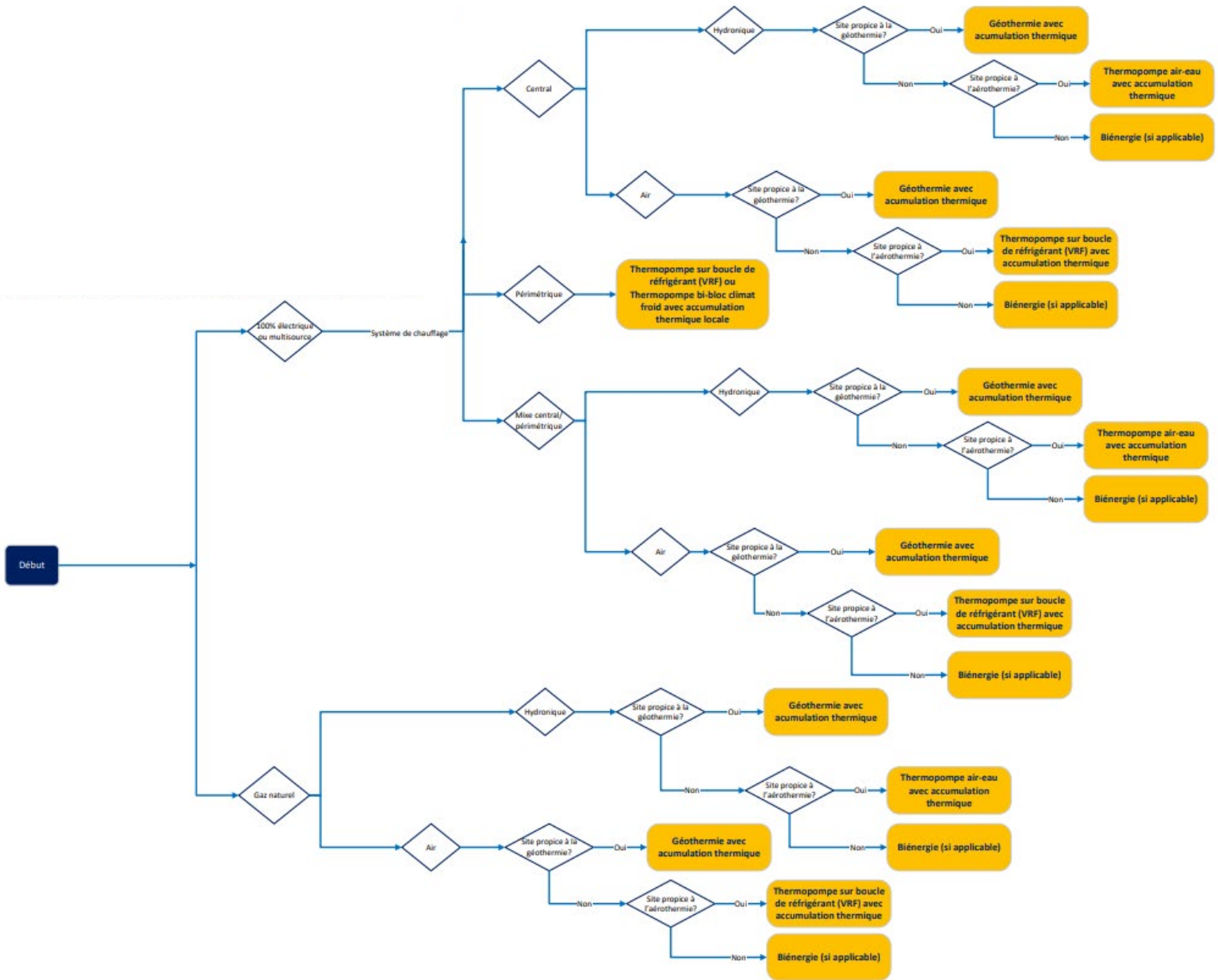


Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Schéma décisionnel – Chauffage



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Schéma décisionnel – Glossaire

## Chauffage

- **accumulation thermique** : Stockage de chaleur pour une utilisation ultérieure, notamment pour lisser les pics de la demande énergétique.
- **aérothermie** : Utilisation de la chaleur de l'air extérieur pour le chauffage ou la climatisation.
- **coefficient de performance (COP)** : Mesure de l'efficacité d'un système de chauffage ou de refroidissement, correspondant au rapport entre l'énergie fournie et l'énergie consommée.
- **géothermie** : Utilisation de la chaleur terrestre pour le chauffage.
- **système biénergie** : Système de chauffage utilisant deux sources d'énergie différentes, par exemple, l'électricité et le gaz naturel.
- **système de chauffage central** : Système selon lequel la chaleur est générée en un point central et distribuée dans l'ensemble d'un bâtiment.
- **système de chauffage périmétrique** : Système selon lequel la chaleur est générée et distribuée le long des murs, par exemple au moyen de plinthes électriques ou de radiateurs à eau chaude.
- **système hydronique** : Système de chauffage utilisant de l'eau chaude pour distribuer la chaleur.
- **système mixte central et périmétrique** : Système combinant un système de chauffage central et un système périmétrique.
- **thermopompe** : Dispositif qui transfère la chaleur d'un endroit à un autre, notamment aux fins du chauffage et de la climatisation.
- **thermopompe bibloc pour climat froid** : Thermopompe certifiée ENERGY STAR® - Climat qui comporte deux blocs (*mini split, split unit*) – l'un situé à l'intérieur d'un bâtiment, l'autre, à l'extérieur.

## Eau chaude domestique

- **chauffe-eau à trois éléments** : Type de chauffe-eau équipé de trois éléments chauffants (800 W, 3 000 W et 800 W), avec entrée d'eau par le bas ou par le haut, plus fiable et plus durable qu'un chauffe-eau classique parce que ses éléments sont moins sollicités.
- **système centralisé** : Système dans lequel la production d'énergie ou de chaleur est concentrée en un point unique et distribuée à travers le bâtiment.
- **système décentralisé** : Système dans lequel la production d'énergie ou de chaleur est répartie en plusieurs points dans un bâtiment.
- **récupération de chaleur** : Processus de récupération de la chaleur résiduelle des systèmes ou des processus en vue de la réutiliser et de réduire ainsi la consommation d'énergie.
- **thermopompage** : Utilisation d'une thermopompe pour transférer la chaleur d'un endroit à un autre, souvent pour le préchauffage ou le chauffage.



Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



Décarbonation de votre municipalité

4

### L'efficacité énergétique : des mesures simples à fort impact pour mieux consommer

Le remplacement d'équipements en fin de vie utile par des modèles moins énergivores, l'ajout de systèmes ou d'appareils et la réalisation de travaux de rénovation sont autant d'occasions de choisir l'efficacité. Cumulées à l'échelle d'une municipalité comme la vôtre, ces stratégies représentent une contribution majeure à l'effort collectif de décarbonation efficiente de l'économie du Québec.

**Bâtiments administratifs :**  
hôtel de ville, bibliothèque, centre  
culturel, caserne de pompiers

#### Donner la priorité aux thermopompes

Pour chauffer ou climatiser, les thermopompes efficaces, dont le rendement est de deux à quatre fois supérieur à celui des systèmes de chauffage résistifs traditionnels, sont vos meilleures alliées.

#### Favoriser des équipements efficaces

En installant des réfrigérateurs et congélateurs commerciaux ayant la certification Energy Star et des plaques de cuisson à induction dans vos bâtiments, vous gagnez du temps tout en économisant de l'énergie.

#### Ajuster les consignes de température, un geste gagnant pour économiser

Doter les bâtiments de thermostats programmables ou intelligents permet de moduler le chauffage et l'éclairage en fonction des heures d'occupation.



#### Patinoires intérieures

##### Gagner en efficacité en réfrigérant les glaces de vos arénas avec un système efficace

L'installation d'un système de réfrigération efficace, en remplacement des compresseurs et des régulateurs de pression de refoulement, favorise la stabilité de la température et le maintien de la glace.

##### Récupérer la chaleur du système de réfrigération des glaces de vos arénas, c'est utile !

La chaleur rejetée pour refroidir les glaces de vos arénas est une source à valoriser. Elle peut être utilisée pour la fonte de la neige de surfaçage, le préchauffage de l'air et le préchauffage de l'eau chaude domestique. L'amélioration de l'efficacité énergétique des arénas est payante.

#### Piscines intérieures

##### Mettre des capteurs solaires au service des piscines municipales

Chauffer l'eau des piscines grâce à l'énergie solaire, c'est performant. Les capteurs solaires permettent de réduire la consommation des chauffe-eau électriques de 20 % à 40 %, selon la technologie utilisée.

##### Maîtriser l'humidité et recycler l'air des piscines pour générer d'importantes économies d'énergie

L'installation d'un déshumidificateur et d'un chauffe-eau équipé d'un récupérateur d'énergie intégré dans le bâtiment de la piscine municipale permet de le protéger efficacement contre l'humidité et la condensation, de chauffer l'eau de manière optimale et de recycler l'air chauffé.

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



# Clauses d'appels d'offres

**Pour vous assurer que vos projets demeurent alignés sur vos cibles de saine gestion de l'énergie, assurez-vous d'inclure les clauses suivantes dans vos appels d'offres.**

## **Pour assurer un rendement énergétique (efficacité énergétique)**

« Il est entendu qu'une analyse des appuis financiers applicables au projet doit être effectuée par l'entreprise de services professionnels ou de fourniture d'équipements, afin d'assurer la sélection de concepts énergétiques générant la meilleure valeur (période de récupération de l'investissement PRI/CAN/VAN\* pour [nom du donneur d'ordre] »

« Une fois la mise en service terminée, l'entreprise de services professionnels ou de fourniture d'équipements doit prendre en charge la demande d'appuis financiers auprès d'Hydro-Québec, au bénéfice de [nom du donneur d'ordre].

## **Pour être en mesure de gérer votre puissance (option de gestion de la demande de puissance)**

« Il est entendu qu'une analyse des crédits attribuables pour la participation à la gestion de la demande de puissance doit être effectuée par l'entreprise de services professionnels sélectionnée, afin d'orienter les choix technologiques pertinents au bénéfice de [nom du donneur d'ordre] »

« L'entreprise de services professionnels est tenue de soumettre une stratégie de gestion de la demande de puissance électrique en période de pointe hivernale, afin d'assurer l'inscription à l'une ou l'autre des offres proposées par Hydro-Québec. »

Optionnel : « L'effacement ou le déplacement minimal cible devrait correspondre à 30 % des charges électriques appelées, et la programmation nécessaire à la participation du lieu de consommation devra être réalisée au moment de la mise en service. »

\* PRI : Période de récupération de l'investissement

CAN : Coût actualisé net

VAN : Valeur actuelle nette

Pour plus d'information, veuillez écrire à [affaires@hydroquebec.com](mailto:affaires@hydroquebec.com)

CONFIDENTIEL – NE PAS REPRODUIRE  
Février 2026



